

**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**DE SECURITE**



Distr.  
GENERALE  
S/14956  
6 avril 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

TELEGRAMME DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA DOMINIQUE  
DATE DU 5 AVRIL 1982, ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL

Le Ministère des affaires étrangères du Commonwealth de la Dominique présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur, à propos de l'acte d'occupation militaire des îles Falkland récemment perpétré par l'Argentine, de déclarer ce qui suit :

1. Le Gouvernement du Commonwealth de la Dominique déplore l'attitude de l'Argentine défiant la résolution récente du Conseil de sécurité et opposant un mépris flagrant aux dispositions de la Charte des Nations Unies relatives au règlement pacifique des différends.
2. Le Gouvernement du Commonwealth de la Dominique condamne énergiquement les actes d'agression perpétrés par l'Argentine à l'encontre des habitants des îles Falkland. Le Gouvernement estime que le droit à l'autodétermination des insulaires de Falkland, comme du reste celui de tous les peuples, doit être respecté.
3. Cet acte inadmissible d'invasion, s'il n'est pas condamné et annulé, risque de laisser aux petits États, en particulier ceux des Caraïbes, l'impression que leur indépendance et leur sécurité sont mises en danger dans leurs relations futures avec des États plus puissants.
4. Le Secrétaire général doit continuer à user de ses bons offices, tout en encourageant la mise en oeuvre de tous les moyens qu'offre l'appareil des Nations Unies, pour faire en sorte que l'Argentine se retire immédiatement des îles Falkland.

Le Ministère des affaires étrangères serait reconnaissant au Secrétaire général de bien vouloir porter immédiatement la position exposée ci-dessus à l'attention du Conseil de sécurité et de tous les États Membres des Nations Unies.

-----

